

Critères ESG

En application du Décret n°2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) pris en compte dans leur politique d'investissement (Journal Officiel du 31 janvier 2012), nous vous informons qu'Auxense Gestion n'a pas recours à des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pour mener à bien sa politique d'investissement.

Ces critères peuvent être mis en œuvre dans une gestion de titres vifs mais sont, à ce stade, difficilement compatibles avec la multigestion. En effet, ils conduiraient à réduire drastiquement l'univers des fonds sélectionnables.

A ce jour, nous ne réduisons pas notre sélection à des fonds ayant fait le choix de critères stricts de type ISR (Investissement Socialement Responsable) pour sélectionner les titres constitutifs de leur portefeuille. Les règles de définition de ces critères ne sont pas standardisées et conduisent souvent à des biais sectoriels forts.

En revanche, dans notre démarche de sélection, nous sommes vigilants quant au traitement social du personnel des sociétés de gestion sélectionnées.

En 2022, l'intégration des critères extra-financiers s'est accélérée dans les processus de gestion des fonds sélectionnables, y compris au sein des fonds que nous sélectionnons. Par conséquent, nous profitons indirectement de cette tendance et si celle-ci devait se poursuivre (ce qui est fort probable), nous pourrions rapidement être en mesure d'afficher des données relatives à ces critères au sein de nos fonds.

Dans le même temps, le constat a été dressé d'un nombre important d'OPC classés à tort dans les catégories SFDR 8 ou 9 démontrant par là-même toute la difficulté d'appliquer un filtre ISR en amont de la sélection d'OPC et validant ainsi ex post notre décision de ne pas intégrer de tels critères dans notre approche.

Le rapport annuel de nos fonds comporte une mention spécifique aux critères ESG mis en œuvre pour chaque fonds.

Liste des OPCVM gérés par Auxense Gestion et qui ne s'appuient pas sur des critères ESG dans le cadre de leur gestion :

- [Auxense Actions Alpha](#)
- [Auxense FlexPatrimoine](#)

Ces fonds représentent 100% de la gamme de fonds gérés par Auxense Gestion.